

n°34 SEPTEMBRE 2025

La revue des  
propriétaires privés

# Parlons Forêts

CNPF  
Auvergne  
Rhône-Alpes

DOSSIER :  
Le robinier  
faux-acacia



# Le robinier, une essence d'avenir ?



Bruno de Brosse.

Le robinier, autrement dénommé faux-acacia, est une essence longtemps tenue à l'écart par les sylviculteurs. Importé d'Amérique du Nord en 1601, il s'est vite adapté et a conquis nos territoires. On le retrouve ainsi souvent installé dans des endroits peu exploités tels talus, terrains à l'abandon... Son usage était limité à la production de piquets, tuteurs, retenues de berges, pontons, manches

d'outils... Son fort enracinement était mis à profit pour consolider les talus de chemin de fer et les terrils. C'était donc une essence de second rôle.

Changement climatique oblige, nos spécialistes se sont penchés dessus et ont mis en exergue ses nombreuses qualités mal exploitées. En effet, c'est un bois dur et lourd qui a la capacité de très bien résister aux agressions extérieures et son positionnement en classe 4 en fait l'essence locale la plus résistante aux moisissures sans aucun traitement. Son fil droit et d'une couleur jaune chaleureuse plait aujourd'hui et son fleurissement très abondant et précoce en fait un des arbres les plus mellifère produisant un miel de grande qualité très recherché par les amateurs.

Enfin, il a la capacité de bien capter l'azote et de l'enfourer dans les sols, les enrichissant ainsi.

Alors pourquoi ne pas sortir cette essence de l'oubli, lui redonner la place qui lui revient dans nos forêts et répondre ainsi à la demande croissante de bois pour les aménagements extérieurs, mobilier de jardin, lames de parquet... en remplacement des bois exotiques. Les nouvelles réglementations européennes cherchant à limiter l'importation de bois provenant de pays peu scrupuleux sur les conditions de récolte sont une opportunité. La balance commerciale de la filière forêt-bois française très lourdement déficitaire ne s'en portera que mieux !

Son développement se heurte cependant à des difficultés d'exploitation si on veut en faire non seulement des piquets mais du bois d'œuvre. En effet, même s'il est peu exigeant, il lui faut des emplacements adaptés pas trop pauvres, une plantation à très forte densité et une conduite de sylviculture spécifique. Nos spécialistes du CNPF hésitent encore sur les opérations à effectuer post-plantation mais des résultats encourageants sont à noter. En accompagnement, il a l'inconvénient d'avoir un développement très vigoureux qui peut nuire aux essences principales. Il a enfin la mauvaise image d'être envahissant mais une plantation raisonnée permet de lever ce frein.

C'est ainsi que vous allez découvrir tout au long de la lecture de ce Parlons Forêts, de nombreux articles qui abordent et développent tous ces points et tendent à lui donner une place dans nos forêts qui répondra aux besoins d'adaptation et de diversification si nécessaires.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Bruno de Brosse**

Vice-président du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**CNPF**  
Auvergne-  
Rhône-Alpes

c/o CNPF Auvergne-Rhône-Alpes  
Maison de la Forêt et du Bois  
10, allée des Eaux et Forêts  
63370 LEMPDES  
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :  
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :  
Jean-Marc Levold  
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90  
jean-marc.levold@cnpf.fr

Comité de rédaction :  
Anne-Marie Bateau, Michel Rivet,  
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,  
Alain Csakvary, Monique Garon  
(CNPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :  
Constance Proutière © CNPF

Conception graphique/Impression :  
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert

Publicité :  
ARB Publicité - Agrapole - 23, rue Jean  
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07  
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07  
Contact : Christophe Joret  
cjoret@arbpub.fr

Numéro tiré à 13 000 exemplaires  
Revue trimestrielle - N° ISSN 3002-1340



Retrouvez Parlons Forêts et les actualités  
du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :  
<https://auvergnhonealpes.cnpf.fr/>

Trois suppléments départementaux sont  
 joints à Parlons Forêts : Forêts de l'Ain  
 - Forêts privées de la Loire - Forêt privée  
 du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :  
 tous droits réservés.  
 Toute utilisation nécessite une  
 autorisation préalable.

« Parlons Forêts », la revue du Centre National de la Propriété Forestière - délégation Auvergne-Rhône-Alpes

**Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €**

Mme, M. : ..... Adresse : .....

..... Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

S'abonne à « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » / CNPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

# Dominique Merzeau, ingénieure à l'Institut pour le Développement Forestier (IDF)

**Dominique Merzeau est référent national du CNPF-IDF pour le pin maritime et le robinier. Elle pilote les travaux et projets Recherche-Développement-Innovation relatifs à l'expérimentation forestière, les matériels forestiers de reproduction et ressources génétiques forestières, et les sylvicultures de ces deux essences.**

## Quelle est l'importance du robinier faux-acacia en France et dans le monde ?

Le robinier est la première essence forestière importée du nouveau monde d'abord en France, puis en Europe. D'abord utilisé comme arbre d'ornement, il faut attendre la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que soit reconnu son intérêt forestier. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, il fait l'objet de politiques incitatives pour développer les plantations afin de répondre à la demande croissante de bois mais aussi pour valoriser les « vacants » et stabiliser les berges et les talus. Sa répartition actuelle est donc issue d'une installation volontaire. Il ne représente toutefois qu'1,2 % de la surface forestière française avec environ 216 000 ha. Il est réparti sur à peu près tout le territoire, sauf en altitude, et 97 % des peuplements sont situés en forêt privée. On le retrouve souvent sous forme de petites parcelles dans les régions d'élevage et de viticulture, autrefois très utilisatrices de piquets. Les peuplements d'origine récente sont rares : l'Inventaire forestier national estime à moins de 1 % du total, la surface de nouveaux boisements.

En raison de ses nombreuses qualités, le robinier a été implanté dans toutes les régions tempérées et méditerranéennes du monde. Aujourd'hui, il serait la troisième espèce feuillue la plus plantée au monde après les eucalyptus et les peupliers et couvrirait plus de trois millions d'ha : surfaces importantes en Asie notamment en Chine et dans les deux Corées qui l'ont beaucoup utilisé pour reconstituer rapidement leurs forêts très dégradées après la seconde guerre mondiale ; présent aussi en Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine, Chili.

En Europe, c'est la Hongrie qui est de loin le premier producteur avec 465 000 ha soit plus de 20 % de la surface forestière du pays ; très présent également en Ukraine, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie. La France et l'Italie sont au milieu du classement.

## Quelles sont les actions de l'IDF en matière de robinier ?

Le programme expérimental sur le robinier a débuté en Aquitaine avec des essais de création de boisement par plantation ou semis, de comparaison de provenances, de renouvellement des taillis existants et de conduite des peuplements. Un réseau national robinier a été mis en place fin 2007 : constitution d'un vaste programme de travail, mise en commun des expériences, échange de protocoles et de résultats. Le robinier est une essence parfois déconcertante et il reste encore beaucoup à faire pour bien maîtriser sa culture. Parmi les axes prioritaires

développés ces dernières années, on peut citer le réseau d'essais sur la réalisation de la première éclaircie, l'étude de la dynamique du robinier en terrain ouvert ou fermé, et l'amélioration génétique.

Sur ce dernier thème, l'IDF, en lien avec le CNPF et l'INRAE, a conduit un important programme de sélection de robiniers remarquables, afin de valoriser le potentiel génétique présent sur notre territoire. En effet, malgré l'existence de peuplements de grande qualité dans les différentes régions françaises, le matériel végétal disponible aujourd'hui chez les marchands grainiers pour la création de nouveaux boisements provient essentiellement de peuplements classés en Europe de l'Est. Au total, plus de 300 robiniers remarquables ont été sélectionnés sur des critères de vigueur et de forme (rectitude notamment), dans 160 peuplements de robiniers représentatifs de contextes pédologiques, climatiques et sylvicoles variés. Depuis décembre 2020, une première partie de ce matériel de base a été utilisé pour la création du premier verger à graines français de robinier. Ce verger, installé dans le Lot, commence à fructifier et devrait être prochainement homologué.

Ce matériel est aussi évalué en lien avec les apiculteurs pour évaluer le potentiel mellifère (abondance et qualité du nectar).

## Quelles sont les perspectives d'avenir de cette essence ?

Le robinier est une essence de grand intérêt partout dans le monde, en raison de sa vitesse de croissance combinée à un bois de grande qualité. Il est un substitut naturel aux bois exotiques et aux bois traités. Mais la ressource locale reste peu abondante et limite son utilisation en bois d'œuvre. L'augmentation de cette ressource représente donc un enjeu important. Par ailleurs, dans le cadre du changement climatique, le robinier apparaît comme un candidat potentiel pour remplacer des essences plus fragiles : c'est une espèce thermophile, souvent décrite comme résistante à la sécheresse car elle a été plantée en condition semi-désertique. Mais pour produire elle a besoin d'eau et même si elle supporte assez bien la chaleur, comme la majorité des espèces forestières, elle est très sensible à une brusque diminution de l'alimentation hydrique. De récentes études issues d'Europe de l'Est donnent des résultats divergents, allant de l'augmentation des zones favorables à leur forte diminution. Il faut donc rester prudent et ne pas le planter sur de grandes zones sans test préalable.

# Le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Cette essence feuillue originaire de la région des Appalaches, à l'est de l'Amérique du Nord, a été introduite en France en 1601 par Jean Robin, botaniste et arboriste du roi. Initialement utilisé pour de l'ornement, le robinier a très vite pris sa place pour des multiples usages et dans la sylviculture. Cette essence a des intérêts multiples : son bois est considéré comme imputrescible, ce qui le rend adapté pour la production de piquets de vigne ou de clôtures, mais aussi de plus en plus pour des aménagements extérieurs (caillebotis, mobilier de jardin...). Autre intérêt pour le robinier qui est un des arbres les plus mellifères pour les abeilles. Il est utilisé également pour des produits pharmaceutiques. Ses fleurs sont aussi utilisées en parfumerie.



Mireille Mouas - IDF © CNPF

Feuilles composées.



Michel Bartoli © CNPF

Grappes de fleurs blanches, odorantes et mellifères



Alain Csakvary © CNPF

Ecorce gris-brun, épaisse et crevassée



Fanny Piers © CNPF

Jeunes rameaux très épineux.

Il produit des gousses plates contenant des petites graines noires. Cet arbre peut atteindre 20 à 25 m de hauteur, mais dépasse rarement 60 cm de diamètre.

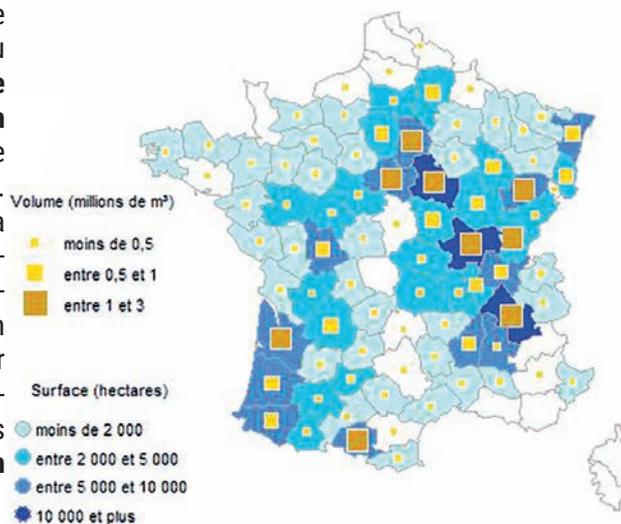
Le robinier faux-acacia est une espèce pionnière de pleine lumière que l'on peut rencontrer sur des sols riches ou pauvres, épais ou superficiels. Mais, pour des **objectifs de production, il nécessite des sols profonds, légers** (sableux ou limoneux), **aérés et bien alimentés en eau**. Il préfère les **pH faiblement acides**. A proscrire les sols lourds, compacts, engorgés en eau ou chargés en pierres. Dans son aire naturelle, la pluviométrie annuelle est supérieure à 1000 mm. Il résiste très bien au froid et à la sécheresse. Sa croissance est très rapide les premières années et il a une forte capacité de fixation de l'azote atmosphérique et enrichit ainsi le sol. En France, la majorité des peuplements de robinier intéressants pour la production de bois **se situent en dessous de 800 m**. Il est également appétent pour le gibier. En Auvergne-Rhône-Alpes, c'est dans les départements **de l'Isère, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Ain** qu'il est le plus représenté en surface comme essence principale.

**Point de vigilance** : le robinier faux-acacia est connu pour sa grande facilité de multiplication végétative par rejets et drageons qui font de lui une essence colonisatrice de milieux ouverts. Il faudra donc veiller à **ne pas l'implanter dans ou à proximité** de milieux naturels remarquables, rares ou menacés. Il s'implante également très vite sur des lieux ayant subi des perturbations assez fortes : incendies, coupes... jusqu'à empêcher d'autres espèces de s'installer. Le robinier peut prospérer en peuplement mélangé. Sous un peuplement à couvert partiel permanent, il est possible de maîtriser la dynamique de cette essence et de conserver un mélange d'essences.

## Le robinier faux-acacia n'est pas un acacia !

Les naturalistes européens qui découvrent cet arbre le considèrent par erreur comme appartenant au genre acacia. Il faudra attendre plus d'un siècle pour que cette erreur soit reconnue et que Carl von Linné (1707- 1778) l'intègre à ce qui deviendra la famille des Fabaceae (ou Légumineuses) en lui donnant son nom actuel : Robinia (en hommage à Jean Robin) pseudoacacia (en mémoire de son ancienne appellation).

Pourtant nombreux sont ceux qui l'appelle encore acacia. Le robinier et les acacias (1500 espèces) appartiennent bien à deux familles d'arbres différentes. Les acacias (famille des mimosacées) poussent en milieu tropical ou subtropical. La seule espèce d'acacia qui se trouve en France est bien connue puisqu'il s'agit du mimosa.



Campagne d'inventaire forestier 2019 à 2023 (IGN).

# La sylviculture du robinier faux-acacia en futaie

Depuis plus de 20 ans, certains forestiers convertissent des taillis de robinier faux-acacia vers la futaie pour produire du bois d'œuvre, compte-tenu de ses qualités intrinsèques et de ses possibilités d'utilisation en menuiserie extérieure (classe 4).

Cette conversion est possible à condition de disposer :

- d'un sol profond à la texture équilibrée et plutôt légère, bien alimenté en eau,
- de tiges de belle conformation ayant un houppier de taille suffisante.

Après avoir matérialisé les cloisonnements d'exploitation, il convient ensuite d'intervenir assez tôt en phase de qualification (idéalement 10-11 mètres de hauteur dominante) vers l'âge de 10-13 ans pour :

- désigner les arbres objectifs (50 à 70 tiges par ha),
- **détourer leurs houppiers en éclaircie** (marquage en abandon).

A ce stade, le diamètre des tiges est parfois encore faible pour une valorisation par un professionnel mais l'arbre réagira mieux pour étendre son houppier. Nul besoin d'avoir un tronc de grande longueur : 6-7 mètres de qualité suffisent !

Il faut proscrire le marquage en réserve (balivage) qui peut déstabiliser les arbres (chablis) et les stresser physiologiquement (descente de cime).

Les produits exploités en éclaircie seront valorisés en bois de chauffage et piquets. La rotation des éclaircies sera fixée à 4-6 ans.

Lors des éclaircies suivantes, il faut se concentrer à **détourer énergiquement les arbres objectif** sans intervenir dans le peuplement interstitiel pour maintenir un prélèvement raisonnable et **maximiser l'expansion des houppiers**. L'autre intérêt de cette conversion est de constituer un peuplement au couvert diffus qui facilite souvent l'installation spontanée d'essences diverses (chêne, érable, merisier...) permettant de « créer » un peuplement diversifié et plus résilient à moyen et long terme.

Stéphane Martin  
Gestionnaire Forestier Professionnel



Stéphane Martin

Arbre objectif  
avant deuxième éclaircie.

## Gestion du robinier en taillis

Le massif forestier des Bonnevaux-Chambaran est localisé à l'ouest du département de l'Isère, entre Vienne et Saint-Marcellin. Le massif est majoritairement constitué de taillis feuillus et le robinier y occupe une place importante avec 3000 ha recensés. Souvent mélangé au châtaignier, ces deux essences sont traditionnellement gérées en taillis avec une rotation de 20 à 30 ans. **Une fois coupés à ras, les robiniers se régénèrent principalement par rejet ou drageonnage ce qui permet de reconstituer le peuplement.**

Les débouchés locaux pour cette essence sont le bois de chauffage, le bois énergie mais également la fabrication de piquets avec une filière locale bien installée. Les coupes destinées uniquement au bois de chauffage sont généralement mécanisées, quant aux coupes destinées à produire des piquets elles peuvent être réalisées par abattage manuel.

Constance Proutière et Cyrielle Allegre  
CNPf

## Test de clones de robinier en Isère

L'Institut pour le Développement Forestier (IDF), service R&D du CNPF, travaille sur un projet de création de **peuplements sélectionnés de robiniers**. Pour cela, plusieurs beaux spécimens français ont été sélectionnés pour leur conformation (cf revue Forêt Entreprise n° 259 sur [https://librairie.cnpf.fr/produits/ FORETS ET INNOVATION / Les anciens numéros de Forêt- entreprise](https://librairie.cnpf.fr/produits/FORETS_ET_INNOVATION/Les_anciens_numeros_de_Forêt_entreprise)).

Afin d'étudier l'adaptabilité face aux évolutions climatiques de ces tiges sélectionnées, plusieurs dispositifs expérimentaux ont été installés en France.

Une de ces parcelles expérimentales a été installée chez un propriétaire forestier en Isère dans la vallée du Grésivaudan. La plantation a été réalisée en 2023 sur une surface d'environ 1 ha avec l'implantation **de plants issus du bouturage de 97 arbres remarquables ainsi qu'une modalité témoin**. Ces arbres seront mesurés chaque année pendant au moins 20 ans afin d'étudier la reprise, la croissance et la conformation des tiges.



Juliette Venturini © CNPF

Test de clones en Isère.

Juliette Venturini  
CNPf

## Semer du robinier

Situé en Saône-et-Loire, en vallée de la Saône, sur un sol limono-sableux, un taillis de tremble et de charme est exploité durant l'hiver 2016/2017. Début juin 2017, l'intervention d'un broyeur lourd a permis, en deux passages, de nettoyer les restes d'exploitation et de travailler la terre en surface (5 à 10 cm). **Terrain propre, sans concurrence des herbacés et autres végétaux, terre suffisamment émiettée et fine, sont les deux facteurs indispensables pour une bonne germination des graines et une croissance vigoureuse durant les premières semaines.**

L'utilisation de graines de robinier de provenance roumaine (Carei 2), **scarifiées et prêtes à semer**, permet d'éviter la délicate opération de scarification des graines par ébouillantage.

Le lendemain du passage du broyeur, sur un sol suffisamment chaud pour une germination rapide, le semis a été réalisé en plein à la volée (sur la base de 3 kg de graines par ha) avec un semoir derrière un quad, puis un passage de rouleau a été effectué pour faire adhérer la graine à la terre. Quelques lignes ont également été semées à la canne à semer, avec 20 à 25 graines par poquet. La germination des graines a débuté six jours après le semis. Trois semaines plus tard, la hauteur moyenne des pousses était de 6 à 8 cm, et le taux de germination était estimé à 50%, soit 20 à 30 000 semis par ha. Le semis en ligne à la canne présentait une meilleure germination et le double de croissance, probablement en raison d'une meilleure adhésion des graines à la terre et d'une densité de semis plus forte.

**L'absence de pluie durant les trois premières semaines a provoqué les premières mortalités, avec un dessèchement rapide des pousses. Une pluie d'orage a été salvatrice et a probablement permis d'éviter un échec total.** Fin septembre, la hauteur des semis variait de 40 cm à 1,8 m. Fin 2024, soit huit ans après le semis, la densité des tiges est d'environ 4000 par ha et la hauteur moyenne est de 10 m. Sur l'ensemble des essais de semis réalisés en Bourgogne, 65 % ont été des réussites. Ce taux illustre bien la sensibilité du semis de robinier aux conditions d'installation : **météorologie principalement, mais aussi texture de la couche superficielle du sol et concurrence au moment de la germination.**



Canne à semer.

Bruno Borde © CNPF

## Conversion d'un taillis de robinier en futaie

Situé dans le sud de la Saône-et-Loire, sur sol granitique, ce peuplement de robinier d'environ 13 ans s'est développé au sein d'une plantation de douglas de 2003, touchée par une mortalité conséquente des résineux due aux contraintes thermiques et hydriques des dix dernières années. Déjà présent avant la plantation des douglas, le robinier a bénéficié d'une expansion lors des dégagements réalisés en faveur des douglas, et grâce à l'apport de lumière dû à leur mortalité.

En 2024, la densité des robiniers varie de 800 à 2000 tiges par ha. Les arbres sont issus de rejets et de drageons, avec un nombre important de tiges de franc-pied. Sur cette station, la vigueur, la croissance et le bon état sanitaire du robinier illustrent les capacités de cette essence à mieux supporter les périodes de sécheresse et de températures élevées que le douglas, grâce à un vaste système racinaire fibreux et à des stratégies adaptatives (héliotropisme, décurtation).

Les diamètres varient de 8 à 20 cm (diamètre moyen de 10 à 15 cm). Les classes de fertilité du robinier, déterminées par les relations entre l'âge et la croissance en hauteur dominante des peuplements, permettent d'évaluer son potentiel de production. La hauteur dominante à 13 ans

est de 14 m, ce qui traduit une fertilité suffisante du terrain pour envisager la production de bois d'œuvre avec un diamètre objectif de 35 à 40 cm vers 45 ans.

Le détournement progressif des plus belles tiges, préalablement repérées, offre le meilleur compromis entre croissance optimale, préservation de la qualité, stabilité du peuplement et développement de la diversité en favorisant le mélange avec d'autres essences forestières.

Après un repérage à la peinture (500 € HT/ha) d'environ 150 à 200 tiges/ha, choisies parmi les sujets dominants et co-dominants les mieux conformés, une opération de détournement à bois perdu (1 000 € HT/ha) des 3 à 4 tiges gênant le plus le houppier de chaque arbre repéré a été réalisée. Une seconde éclaircie par le haut devra être effectuée dans cinq à six ans afin de conserver une croissance vigoureuse et régulière des arbres désignés, et d'atteindre l'objectif de production de bois d'œuvre. **Ces travaux de conversion de taillis en futaie, facilitant la production de bois d'œuvre et optimisant la séquestration de CO<sub>2</sub>, ont obtenu la labellisation Bas-Carbone et ont bénéficié d'un financement à hauteur de 70 % des travaux.**

Bruno Borde  
CNPF Bourgogne-Franche-Comté



## Améliorer la forme des plantations par broyage

Le robinier est souvent utilisé dans le cas de boisement de terre agricole dans l'Allier avec un objectif de production de piquets. Il est parfois aussi utilisé dans des boisements où sa facilité de renouvellement à court-moyen terme peut intéresser les propriétaires forestiers.

Les plantations de robinier pour être de qualité demandent un suivi en tailles de formation et élagage important. Or les stations aptes à produire du bois d'œuvre sont peu fréquentes dans l'Allier et le volume de piquet reste faible malgré des interventions importantes en taille de formation/élagage.

Un essai à Bert (nord du Livradois Forez) a été mis en place en 2014 pour améliorer la forme d'une plantation de 8 ans (3 m sur 3 m, provenance Nyirzeg – Hongrie). La hauteur du premier gros défaut se situait, sur la plupart des tiges, en dessous de 2 m. C'est-à-dire que, sans intervention, la vocation de cette parcelle aurait été la production de bois de chauffage et de quelques rares piquets. **Sur 1,4 ha, sept modalités ont été testées : Témoin sans interventions – Taille seule – Taille + gyrobroyage – Gyrobroyage + herse – Gyrobroyage seul - Broyage en avril - Broyage en mai.**

Conseils issus de cette expérimentation dans l'Allier : pour améliorer la forme d'une plantation de robinier notamment pour un objectif piquet, les plants seront broyés courant avril-mai juste avant le début de la saison de végétation. **Il ne faut pas intervenir trop tôt avec une sensibilité des jeunes pousses de robinier au gel. Il ne faut pas trop anticiper le broyage afin que le système racinaire des plants soit bien en place.** Les plants doivent donc avoir atteint au moins 4 cm de diamètre ou 4 m de hauteur (au moins 4 ans). Ce broyage doit être fait le plus ras de terre possible (l'éclatement de la souche stimule le drageonnement ; il n'est pas nécessaire d'ajouter un travail du sol pour blesser les racines). Les rejets et drageons obtenus seront en densité très importante (environ 30 000/ha), propice à une bonne éducation.

Cette technique fonctionne bien sur les sols meubles filtrants non compactés et en cours de test sur sol compact. Les résultats sont aussi à modérer en fonction de la végétation concurrente et notamment de graminée.

Jean-Baptiste Reboul  
CNPf

## Plantation de robinier dans l'Avant-Pays savoyard

Propriété : M. Joly Armand  
Surface : 0,9150 ha sur la commune de Saint Paul sur Yenne (73)

Altitude : de 340 à 380 m. Exposition : Nord-Ouest. Pente : 30 %

Propriété sous CBPS+ en cours de validité.

Antécédent de la plantation : taillis avec réserves avec coupe rase fin 2019 suite à un dépérissement de châtaignier.

Diagnostic sylvo-climatique effectué par le CNPF en janvier 2020.

Sol : texture à tendance argilo-limoneuse en partie basse de la parcelle et plutôt limono-sableuse en partie haute. Sans hydromorphie. La partie basse de la parcelle est plus productive et les arbres font en moyenne 1 m de plus que sur la partie haute.

Préparation : passage d'un broyeur lourd (Société BLANC - 38)

Les plants en racines nues ont été commandés à la pépinière Ferrier (01). Provenance Roumanie.

Plantation de 1 600 plants / ha, à la pioche, par les élèves du CFPPA du Lycée Reinach (La Motte Servolex, 73) à l'automne 2020.

Deux dégagements et deux passages en taille de formation et élagage (dont le dernier en février 2024) ont été réalisés. Constatation du taux reprise en septembre 2022 par le CNPF : 8% de plants secs, 13 % arrachés ou absents et 4 % avec la pousse terminale aboutie (*une centaine de plants endommagés par le chevreuil*).

Il y a du recru à base de chêne, frêne, châtaignier, érable champêtre et charme.

La plantation est sauvée (arbre de 5 m de hauteur en moyenne).

Le propriétaire ne souhaite pas dégager pour protéger du frottis par les chevreuils, mais il faudra tout de même créer un passage dans la ronce, très dynamique à cette altitude, pour réaliser une nouvelle taille de formation/élagage cette année ou l'année prochaine pour améliorer significativement la bille de pied tout en favorisant le mélange en essences.



Plantation de robinier faux-acacia.

Véronique Jabouille © CNPF

Véronique Jabouille et Antoine Gérardin  
CNPf

# Itinéraires techniques

## Réaliser un boisement ou un reboisement

### Le semis

Sur terre agricole ; de mi-mai à mi-juin ; labour puis hersage.

Semis en plein, en bande ou en ligne, à la volée ou au semoir agricole ; de 2 à 6 kg de graine par ha.

Recouvrir le lit de semence sans tassement.

*Attention à scarifier ou ébouillanter les graines avant semis ou les choisir déjà scarifiées (réduction par abrasion de la pellicule protectrice de la graine).*

Maîtriser ensuite la concurrence herbacée.

Très rapidement, les meilleures tiges s'individualisent et les tiges dominées meurent : la densité diminue ainsi naturellement et vers 7 ans, sans aucune intervention, la densité de tiges codominantes s'établit entre 1 800 et 2 000 tiges/ha.

### La plantation

Sur terre agricole ou après coupe d'un taillis ; de décembre à mars.

Travail mécanique du sol et décompactage en profondeur de la ligne de plantation ou ouverture de potets.

Plants en racines nues ou en mottes ; 1000 à 1600 tiges/ha ; protections contre le gibier.

#### Si mauvais démarrage ou pour améliorer la forme si défectueuse :

- recépage ou broyage complet quand les arbres ont une hauteur de 3-4 m. La pousse importante qui suit le recépage (2 à 4 m de hauteur dans l'année) permettra de rehausser le niveau d'apparition de la première fourche. L'augmentation de la densité qui fait suite à cette opération (souvent 4 à 6 rejets pour 1 tige coupée) sera favorable à l'amélioration naturelle de la forme des tiges,
- ou taille de formation/défourchage en 2 à 3 passages jusqu'à l'obtention d'une bille de pied de 5-6 m sur 300 à 400 tiges par ha.

*NB : Le robinier développe ses branches selon une architecture particulière. En effet, il possède une particularité qui n'a pas d'équivalent chez les autres essences : chaque année le bourgeon terminal dégénère obligeant les branches latérales à prendre le relais. Si ces branches ne sont pas contraintes à prendre un axe vertical par un effet « compression », elles se développeront de manière plus horizontale ce qui induit de nombreuses fourches préjudiciables à la forme de la tige.*

## Choix de l'itinéraire sylvicole

En fonction de la fertilité de la station, diagnostic à 10 ans :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hauteur dominante &lt; 12 m</li> <li>• Itinéraire bois de chauffage et/ou piquet           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'éclaircie</li> <li>• Récolte à 25 ans</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hauteur dominante &gt; 12 m</li> <li>• Itinéraire bois d'œuvre (grumes)           <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ou 3 éclaircies</li> <li>• Récolte à 40-50 ans</li> </ul> </li> </ul> <p>(ne pas dépasser 50 ans ou 120 cm de circonférence ; au-delà, des phénomènes de pourrissement du coeur peuvent apparaître).</p> |
|---|--|

**Les éclaircies améliorent la qualité des peuplements mais leur impact sur la croissance est limité.**

## Améliorer un taillis de robinier, convertir un taillis vers la futaie

### Détourage et cloisonnement

Vers l'âge de 15-20 ans (diamètre moyen de 12 à 15 cm selon les sols) :

- **Repérer** 150 à 300 tiges/ha parmi les sujets dominants les mieux conformés
- **Détourer**, c'est-à-dire exploiter les 2 à 3 tiges qui gênent le plus le houppier de chaque arbre repéré (prélèvement de 30 à 40 % des tiges du peuplement)
- Puis éclaircir tous les 6 à 8 ans pour arriver à la densité définitive vers 45/50 ans
- Réalisation de cloisonnements d'exploitation tous les 25 m pour faciliter l'exploitation.

**L'éclaircie tardive est possible pour les peuplements âgés de 25 à 35 ans.** Le détourage vigoureux permet d'améliorer la croissance de robiniers âgés sur les sols qui lui sont favorables, même après une période de ralentissement de la croissance. Le risque de chablis et d'apparition de gourmands existe durant les années qui suivent la coupe.

Sources : IDF ; fiches régionales CNPF, consultables sur [www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr) / Régions / Se former, s'informer

## Utilisation du bois de robinier

Le bois de robinier est adapté à un grand nombre d'usages qui permettent de valoriser les différentes qualités de grumes. La dureté du robinier en fait un très bon bois de chauffage avec un pouvoir calorifique élevé. Il est aussi beaucoup utilisé en piquets pour l'élevage ou la viticulture. En effet cette essence est naturellement résistante en extérieur sans traitement ce qui en fait également un très bon bois d'œuvre à destination de l'aménagement extérieur : mobilier, terrasse, bardage, ...

La demande en bois d'œuvre de robinier augmente depuis une quinzaine d'année avec une offre en produits sciés qui reste bien en dessous de la demande en raison des difficultés d'approvisionnement en grumes de qualité. Un meilleur tri des produits sur les coupes de bois énergie permettrait de réduire cette difficulté d'approvisionnement et de mieux valoriser la coupe pour le propriétaire. En effet le bois d'œuvre de robinier peut se vendre autour de 100 à 150 €/m<sup>3</sup> bord de route ce qui est bien supérieur aux prix des qualités moindre.

### Entretien avec la scierie Bottarel (actuellement Sylvaé) située à Goncelin (38)

#### Quelles sont les caractéristiques d'une grume de bois d'œuvre de robinier ?

Nous achetons des grumes qui ne sont pas cannelées à leur base, avec un diamètre fin bout de 25 cm et minimum 5 mètres de longueur. Le cœur du bois est parfois noir à la base de la grume ce qui est un défaut rédhibitoire.

#### Quelles sont les particularités du sciage du robinier ?

C'est un bois assez nerveux, qui éclate régulièrement au moment du billonnage. En raison de sa dureté il faut affûter les lames de scie deux fois plus souvent qu'à l'ordinaire. En raison de la forme cannelée des grumes, des faibles diamètres et du côté nerveux de l'essence, le rendement de sciage se situe autour de 30 % (1 m<sup>3</sup> de grume produit 0,3 m<sup>3</sup> de produit fini). Le robinier est ensuite séché après sciage.

#### Quels sont vos produits phares en robinier ?

Le robinier que nous scions est principalement transformé en lames de terrasse de 1,65 m à 2,2 m ; c'est notre produit phare. Nous produisons également des lames de parquet (longueur jusqu'à 50 cm) qui peuvent être installées dans les pièces avec beaucoup d'humidité comme les salles de bain. Nos installations nous permettent de scier et usiner les bois et donc de fournir à nos clients un produit prêt à l'emploi.

#### Y a-t-il de la demande en bois de robinier ?

Oui, nous avons beaucoup de demandes de professionnels et de particuliers pour des produits en robinier mais nous avons actuellement du mal à nous approvisionner en grumes. Le bois de robinier étant traditionnellement utilisé

pour la production de piquets ou de bois de chauffage, certaines grumes qui sont vendues comme telles pourraient être valorisées en bois d'œuvre. Actuellement nos approvisionnements en robinier sont de 200 m<sup>3</sup> de grumes par an mais nous souhaiterions augmenter le sciage de cette essence.

Contact : [lascieriebottarel.fr](http://lascieriebottarel.fr)



Lames de parquet en robinier faux-acacia.

Constance Proutière © CNPF

### Zoom sur l'entreprise Azur Confort

Cette entreprise iséroise localisée au cœur des montagnes de Chartreuse à Entre-deux-Guiers fabrique du mobilier extérieur principalement destiné aux hôtels et aux restaurants. Leur produit phare : le fauteuil « metteur-en-scène » conçu en 1936 par le fondateur de cette maison familiale. En 2020, ils décident d'abandonner l'utilisation des bois exotiques pour se recentrer sur des essences locales. Le châtaignier est privilégié pour les grandes longueurs (bains de soleil, tables...), le hêtre pour le mobilier en bois laqué, tandis que le robinier permet de fabriquer les fauteuils « metteur-en-scène », chiliennes, banquettes... en finition huilée ou lasurée ; ce dernier représente 40% de leur production. L'entreprise s'approvisionne auprès des scieries régionales.

Contact : [azur-confort.com](http://azur-confort.com)



Montage d'une chiline en bois de robinier.

© Azur Confort

Constance Proutière et Véronique Jabouille  
CNPF

## Le robinier, une essence rustique mais qui a ses limites

Sur peuplement adulte, les champignons les plus souvent mis en cause sur le robinier sont l'armillaire (*Armillaria* sp.) responsable de possibles dépérissements en tâche et la septoriose (*Septoria* sp.), responsable de nécroses et de déformations foliaires, en cas d'humidité atmosphérique importante.

Peu d'insectes sont signalés ou de façon marginale sur l'essence. A noter par contre la présence assez fréquente du gui qui peut largement coloniser l'arbre et affecter sa vitalité.

**Le robinier est réputé résistant à la sécheresse. Toutefois il est rapidement affecté par le manque d'eau sur sol trop superficiel ce qui se traduit fréquemment par un jaunissement et des chutes de feuilles précoces en saison, ce qui lui donne un air maladif. Dans les cas les plus extrêmes, des mortalités partielles de houppier peuvent être observées.**

Le robinier craint les gelées tardives sur les pousses annuelles. Ses branches étant fragiles et son bois se fendant facilement, on observe des bris dus au vent et à la neige. En vieillissant, le robinier peut être sujet à la pourriture du coeur. Préventivement, il faut éviter de blesser les arbres



Philippe Van Lerberghe © CNPF

*Rameaux cassés sur robinier dus à un frottis commis par un chevreuil.*

lors des exploitations car les champignons lignivores s'installent dans les tissus du bois à partir des plaies. Remarquons également que, malgré de puissantes épines, le robinier n'est pas épargné par les dégâts de gibier.

**Alain Csakvary**

CNPF, correspondant-observateur du Département Santé des Forêts

## LES GRANDES FORÊTS COMMENCENT TOUJOURS



## PAR LES PETITES POUSSSES.

5 Caisses régionales pour une région :  
1 000 agences, 11 000 collaborateurs pour vous accompagner  
et répondre à vos besoins spécifiques, privés ou professionnels.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 3 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N°ORIAS : 07 023 476.

Crédit photo : shutterstock

# Premier boisement, la procédure d'évaluation environnementale au cas par cas

Cette procédure **peut se définir comme le processus permettant d'estimer l'incidence d'un projet sur l'environnement** (article L.122.1 du Code de l'environnement). **Pour les premiers boisements d'une superficie supérieure à 0,5 ha (même fractionné), la nécessité d'effectuer cette évaluation est évaluée au cas par cas par l'autorité environnementale (DREAL).** Le formulaire Cerfa 14734\*04 permet de demander cet examen au cas par cas préalable à la réalisation de l'évaluation environnementale du projet de boisement. La DREAL apprécie si le projet en question est susceptible ou non d'avoir un impact notable sur l'environnement. Elle procède à cet examen en se fondant sur une liste de critères portant sur les caractéristiques du projet, sa localisation et les caractéristiques de l'impact potentiel. La nature du boisement ainsi que les enjeux environnementaux en présence sont analysés (zonages réglementaires, espèces protégées, zones humides, ...). L'autorité environnementale dispose d'un délai de 35 jours à compter de la réception du formulaire complet pour informer, par décision motivée, le porteur de projet de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale. Si la réponse stipule que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale, le demandeur peut alors mettre en oeuvre son projet de boisement sans formalité complémentaire tout en respectant la législation en vigueur localement notamment la réglementation de boisement s'il y a lieu.

Alain Csakvary  
CNPf

## ACTUALITÉS

# Forêt et Carbone Massif Central (MC4CO<sub>2</sub>), mieux comprendre les attentes des acteurs du Massif Central

Dans le cadre du projet MC4CO<sub>2</sub>, deux enquêtes sur le thème de la contribution carbone forestière ont été menées au premier semestre 2025 auprès des acteurs du territoire.

La première, réalisée en ligne, s'adressait aux entreprises et collectivités françaises engagées dans une démarche de contribution carbone ou s'intéressant au sujet. Elle visait à connaître leurs besoins et leurs critères de choix en matière de projets de contribution mais également à identifier les freins à leur engagement. Une centaine de réponses ont été recueillies, témoignant d'un fort intérêt pour la thématique abordée.

La seconde enquête, conduite par le CREDOC, a été réalisée par téléphone auprès de 1 000 propriétaires forestiers du Massif Central. Objectif : mieux comprendre leur perception de la contribution carbone et mieux cerner leurs attentes en matière d'accompagnement à la gestion durable de leur(s) bois et les freins à cette gestion.

Les résultats à venir de ces deux enquêtes viendront alimenter et orienter les actions du projet MC4CO<sub>2</sub>, en particulier les actions d'animation sur huit territoires cibles (dont trois dans la région : Pays du Grand Sancy, Pays de la vallée de Montluçon, Nord Ardèche) afin d'encourager l'émergence de projets vertueux, innovants, adaptés aux réalités du terrain et répondant aux besoins de l'ensemble des acteurs du Massif Central.

Sur ces territoires, l'animation a débuté en début d'année et se poursuit activement. Des réunions d'information, des ateliers techniques et des accompagnements individualisés ont déjà permis de faire émerger les premiers projets concrets de séquestration carbone. **L'ambition reste inchangée : faire du Massif Central un territoire pilote pour la contribution carbone forestière.**

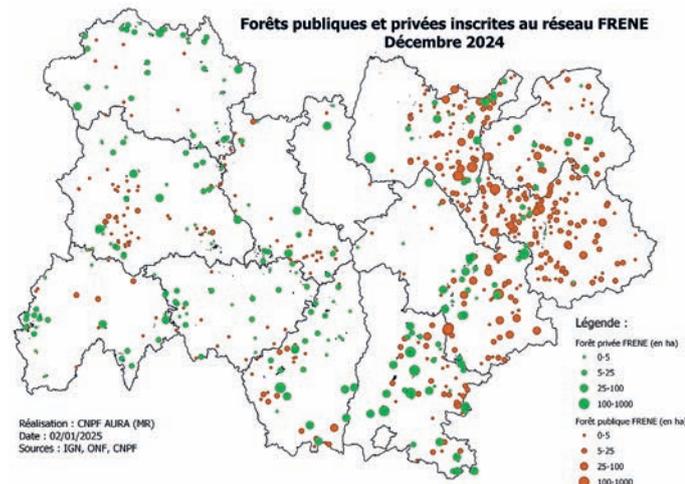
Plus d'informations sur le projet sur le site du CNPF : <https://www.cnpf.fr/forets-et-carbone-massif-central-mc4co2>

Justine Husson,  
Coordinatrice projet Forêt & Carbone Massif Central



# Le réseau Forêts Régionales en Évolution Naturelle (FRENE), une dynamique en forte progression en 2024

Ce réseau vise à recenser aussi bien dans les forêts privées que publiques, sur la base d'une démarche volontaire, les parcelles forestières sans interventions sylvicoles, c'est-à-dire **sans coupes, ni travaux**, identifiées dans les documents de gestion durable sur leur période d'application. Créé en 2009, ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale pour les Services Socio-Environnementaux (**SRSSE**) soutenu par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).



Son objectif est de constituer progressivement une **trame régionale de forêts en évolution naturelle**. Les parcelles à intégrer peuvent être « hors gestion » pour des raisons techniques et/ou économiques ou encore abriter des milieux particuliers riches en biodiversité. Il est possible d'intégrer tous types de peuplements forestiers au réseau FRENE : taillis, futaies, réguliers, irréguliers, de plaine, de montagne, bord de cours d'eau. **Sauf pour des raisons de sécurité, où il n'est pas recommandé d'intégrer des parcelles situées à proximité immédiate d'habitations, de routes, d'itinéraires de randonnée, de zones fréquentées par le public.**

En forêt privée, 1 052 hectares ont été intégrés au réseau en 2024, en nette progression par rapport à 2023, portant la

surface totale à **6 290 hectares**. Les départements de l'Ain, de l'Ardèche et du Puy-de-Dôme se distinguent par les surfaces intégrées les plus importantes. Historiquement créé en ex Rhône-Alpes, le réseau se développe actuellement sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Du côté de la forêt publique, 33 084 hectares sont inscrits au réseau FRENE en 2024, sur la base des documents de gestion établis par l'ONF.

Pour plus d'informations, il est possible de se rapprocher du technicien forestier du CNPF de votre secteur ou de contacter directement Manon Raynaud, chargée de mission environnement : [manon.raynaud@cnpf.fr](mailto:manon.raynaud@cnpf.fr)

Une plaquette de présentation du réseau FRENE est disponible sur le site du CNPF : [https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/sites/auvergnerhonealpes/files/2023-12/Livret\\_CNPF\\_FRENE-web.pdf](https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/sites/auvergnerhonealpes/files/2023-12/Livret_CNPF_FRENE-web.pdf)

Manon Raynaud  
CNPF

## Départs à la retraite au CNPF



© DR

Diplômes forestiers en poche, **Pascal Guillet** a exercé plusieurs fonctions : formateur dans différentes écoles forestières, technicien en coopérative forestière... En 2004, il intègre le CRPF Rhône-Alpes pour conseiller les propriétaires forestiers des massifs de Belledonne, des Hurtières, de Maurienne... en Isère et en Savoie. Il a quitté le CNPF le 30 juin 2025 pour une retraite bien méritée mais nous a dit ne pas quitter le monde de la forêt pour lequel il a œuvré toute sa carrière et qu'il affectionne tant.



Céline Demars

**Philippe Couvin** a effectué un virage professionnel à l'âge de 30 ans en reprenant ses études. Il a alors rapidement intégré le CRPF Auvergne, établissement dans lequel il a gravi plusieurs échelons. Technicien « tempête » puis spécialisé en desserte forestière, il se passionne ensuite pour le sapin et sa sylviculture. Promu ingénieur, il devient responsable de l'équipe CNPF du département de la Haute-loire, et référent auprès du Conseil Régional AURA en matière de subventions sylvicoles. Il a fait valoir ses droits à la retraite le 31 juillet 2025. **Le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes les remercie pour leur implication tout au long de ces années de travail et leur souhaite une longue et agréable retraite.**

## Les propriétaires élus du Conseil du CNPF AURA sur le terrain dans le Drôme

Le 17 juin dernier, FRANSYLVA 26 et les forestiers drômois ont accueilli les élus du Conseil du CNPF AURA pour une visite technique à l'issue du Conseil décentralisé à Vassieux-en-Vercors. Cette tournée en forêt chez M. John ASTIC, a permis de décrire les choix sylvicoles mis en œuvre sur une parcelle d'épicéa suivie **avec l'objectif de travailler à partir des peuplements existants dans le but d'assurer un renouvellement adapté au changement climatique**. Cette expérience en cours a permis aux membres du Conseil de visualiser les propositions techniques faites dans le projet CISYFE développé par le CNPF AURA avec l'ONF dans le cadre d'un financement de la DRAAF. Cette parcelle a en effet été répertoriée dans le catalogue des initiatives sylvicoles pour l'adaptation des forêts au climat (CISYFE) et permet d'illustrer les techniques maintenant vulgarisées par les équipes du CNPF.



Une partie des membres du Conseil de Centre.

Alain Csakvary © CNPF

## L'IDF, Institut pour le Développement Forestier : service de Recherche, Développement et Innovation (RDI) du CNPF

L'IDF est l'organe de recherche appliquée du CNPF, au service des sylviculteurs, des professionnels forestiers et bien sûr des propriétaires. Il est présent par ses équipes dans différentes régions dont une antenne à Villeurbanne. L'IDF travaille à mieux définir les techniques adaptées aux enjeux de la forêt privée dans un contexte de climat changeant et à produire des outils de diagnostic du type BIOCLIMSOL, ARCHI ou encore IBP. Thomas FEISS, directeur-adjoint de l'IDF a pu présenter le 17 juin aux élus du Conseil du CNPF AURA les points suivants :

- l'équipe de l'IDF avec les thématiques techniques couvertes par les agents,
- les missions de l'IDF au sein du CNPF : par exemple, l'animation des réseaux internes (changement climatique, expérimentation, DFCI...), le pilotage des conventions de RDI avec l'ONF et INRAE ou encore l'organisation du conseil scientifique annuel du CNPF.
- des exemples de projets en cours et/ou d'outils d'aide à la décision en développements : CLIMESSENCES (évolution des aires de répartitions des essences), la version 2 de BIOCLIMSOL (risque de dépérissement des essences), l'IBP (capacité d'accueil de la biodiversité) et son déploiement en Europe et autour du bassin méditerranéen, la méthode ARCHI (architecture de l'arbre et évaluation de sa vitalité), la vulnérabilité des habitats forestiers face aux modifications climatiques,
- le lien avec la filière : l'animation des groupes de travail (peuplier, fruitiers forestiers, irrégulier) et des InterCETEF, la participation aux différents groupements d'intérêts scientifiques (GIS) ou encore le réseau ESPERENSE (évaluation des essences de demain) et le pilotage du RMT AFORCE,
- le transfert : via les éditions IDF (unique librairie forestière française) et les formations continues.

La description de l'IDF et de la RDI au CNPF est disponible sur le site internet de l'établissement :

<https://www.cnpf.fr/le-cnpf-et-la-foret-privee/organisation-du-cnpf/l-idf-et-la-rd-le-service-de-recherche-et>

## De nouvelles fiches techniques du CNPF AURA disponibles sur l'épicéa

Le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes anime actuellement, avec le soutien financier de la DRAAF, un programme sur l'épicéa et le renouvellement des pessières. Dans ce cadre, **des fiches techniques ont été conçues** avec pour vocation à être diffusées largement. Elles sont au nombre de six et traitent des thématiques suivantes :

- Fiche n°1 : L'épicéa commun, autécologie, comportement et utilisation
- Fiche n°2 : Ouverture de trouées et enrichissement par plantation
- Fiche n°3 : Irrégularisation des pessières
- Fiche n°4 : Semis direct
- Fiche n°5 : Régénération naturelle des pessières
- Fiche n°6 : Bonnes pratiques sanitaires

Ces fiches sont accessibles sur le site internet du CNPF et en téléchargement via le lien suivant :

<https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-publications/fiches-essences>

Contact : Olivia MAROIS, olivia.marois@cnpf.fr

## Projet « Contrat Ambition Forêt » robinier en Isère

De 2019 à 2021, un projet inter partenarial a mobilisé différents acteurs de la filière iséroise sur le sujet du robinier faux-acacia. L'objectif de ce projet était de mieux connaître cette essence déjà bien implantée dans les peuplements locaux et d'identifier le potentiel de transformation à proximité. Parmi les partenaires du projet : des territoires, des organismes de conseil, des gestionnaires, des organismes de recherche ainsi que l'interprofession Fibois 38. Ce projet a notamment permis de réaliser une synthèse des connaissances au sujet du robinier, de mieux connaître la ressource iséroise, d'identifier le potentiel de transformation de bois d'œuvre en robinier et de mettre en œuvre cette essence dans un chantier démonstrateur : une passerelle permettant de cheminer au sein d'un Espace Naturel Sensible.

La synthèse des connaissances recueillies lors de ce projet a été restituée sous forme de webinaire qui est dis-



Grumes de robinier faux-acacia.

ponible pour re-visionnage ici : <https://www.youtube.com/watch?v=Fi-8HNTlqs>

Constance Proutière et Véronique Jabouille  
CNPF

## Zoom sur la « Passerelle de la tourbière des Planchettes »

Situé sur la commune de Saint-Siméon-de-Bressieux (38), ce chantier de remplacement d'une passerelle au sein de l'Espace naturel sensible de la tourbière des Planchettes a été réalisé par l'entreprise Arbre Haie Forêt en 2023. La passerelle sur pilotis permet aux visiteurs de pénétrer au cœur de la tourbière sans impacter le site et la présence d'une plateforme permet de proposer des animations de groupes. Le projet a été conçu en bois locaux (origine Isère et Drôme) en portant une attention particulière à la place des différentes essences. Les ancrages en châtaignier préservent l'ouvrage de l'humidité, **les bois de structure en chêne viennent soutenir le plancher en robinier**. Les bois ont été sciés par la scierie Forest localisée à Chatte (38) soit à une trentaine de kilomètres du chantier. Cette scierie a également la particularité de pouvoir usiner les bois de robinier (rabotage et rainurage). Le projet a remporté en 2024 le prix départemental de la construction bois en Isère dans la catégorie « Aménagement ». L'inauguration du site qui a été réalisé en partenariat avec l'Union nationale des entreprises du paysage a permis de nouer de nouveaux partenariats.

Constance Proutière, CNPF  
et Guénaëlle Scolas, Fibois 38



Passerelle de la tourbière des Planchettes.



A partir de 5 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

[www.foretsavendre.fr](http://www.foretsavendre.fr)

☎ 06 11 75 20 10

[contact@foretsavendre.fr](mailto:contact@foretsavendre.fr)

## Se regrouper pour mieux gérer

Le 9 janvier 2009 naissait la toute première Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) de France, dite du Bas-Dauphiné, dont le périmètre s'étend du nord de Romans-sur-Isère au sud de Bourgoin-Jallieu (à cheval sur les départements de la Drôme et de l'Isère). Un secteur qui présente une géographie de plaines et collines relativement homogène en termes de forêt.

Cette création faisait suite à un travail de regroupement de chantiers d'éclaircies mené en 2008 par l'Association de la Drôme des Collines Forestière rejointe par l'Association pour le développement forestier des Bonnevaux Chambaran.

Ainsi, les conseils d'administration, accompagnés par le CRPF Rhône-Alpes, présentèrent à leurs adhérents une structure dédiée, **l'ASLGF, qui propose une gestion coordonnée par un régisseur forestier à travers un Plan Simple de Gestion groupé**. Cette association s'est spécialisée sur la sylviculture du châtaignier dans une logique de sortie du régime du taillis simple pour s'engager dans une approche de sylviculture irrégulière mélangée, dite proche de la nature.

Dans sa première année, l'ASLGF regroupa 20 propriétaires forestiers pour 184 ha de forêts composées d'une majorité de petites propriétés de moins de 4 ha et de quelques forêts soumises à Plan Simple de Gestion de plus de 25 ha. Le Plan Simple de gestion groupé fut agréé par le CRPF en octobre 2010 pour une durée de 15 ans. En avril 2011, l'ASLGF faisait certifier sa gestion par PEFC. **En 2024, pour sa nouvelle période d'agrément, le PSG groupé affiche 700 ha de forêts dont 650 de feuillus et 50 de résineux.**

### Développer le capital économique... et écologique !

Très vite l'ASLGF se mit à l'ouvrage et des premiers chantiers de balivage puis d'éclaircies de taillis de châtaignier virent le jour. Cette technique de sortie du régime du taillis, qui évite la coupe rase, fut la première méthode de gestion améliorée valorisée au titre du carbone. Ainsi, l'ASLGF du Bas Dauphiné concluait un premier contrat de cession de droit carbone en 2009 avec l'association « La Forêt pour témoin » pour 10 ha de forêt. Ce premier contrat fut suivi en 2012, 2013 et 2014 de nouvelles conventions pour 120 ha de forêts au total. Cette opération permit à l'ASLGF de valoriser sa vision de la sylviculture du feuillu et spécifiquement du châtaignier, mais également de constituer son premier fonds de trésorerie.

Si l'objectif reste toujours la production de sciage de châtaignier, cette sylviculture appliquée depuis bientôt 20 ans offre en plus l'avantage de transformer les taillis vulnérables en futaies mélangées. Celles-ci sont plus résilientes face aux aléas climatiques et ce, sans investissement financier des propriétaires.

Les contingences administratives et financières ne sont pas à minimiser pour une structure qui se veut accessible, opérationnelle et qualitative. En 15 ans, l'ASLGF a réalisé 353 ha de premières éclaircies, 135 ha de deuxièmes éclaircies, 4 km de routes forestières et 12 km de pistes de



Jean-René Lorang, régisseur.

débardage. Enfin, elle a mis en marché plus de 18 000 m<sup>3</sup> de bois participant directement à l'approvisionnement des chaufferies et scieries locales. Une réussite éclatante dans un massif où l'on invoque trop souvent le caractère inévitable de la coupe rase.

L'ASLGF a pu bénéficier de nombreux soutiens au cours de ces années. Si Forestiers Privés de France, aujourd'hui Fransylva, rendit possible la réflexion sur le carbone, la Région Rhône-Alpes appuya financièrement la structure pour son premier PSG puis pour ses premiers travaux. Les Chartes Forestières de Bonnevaux et Chambaran participent également à la diffusion du modèle ASLGF auprès des propriétaires du territoire. Aujourd'hui, « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » accompagne financièrement chaque année les campagnes de travaux.

Bien entendu, cette action n'est pas un long fleuve tranquille. Le périmètre très large de l'ASLGF, le morcellement extrême de la propriété, les dynamiques du bénévolat et la relation avec les institutions n'ont pas toujours été simples à gérer. Aujourd'hui encore, des besoins de structuration interne en matière de comptabilité et de suivi administratif restent en attente. **Néanmoins, l'ASLGF a pu démontrer qu'en proposant un objectif de sylviculture clair, associé à une structure légère coordonnée par un professionnel, les verrous du morcellement et du fatalisme climatique pouvaient être levés !**

Il est à noter que les propriétaires ont des profils très divers, certains ne sont pas à proximité pour pouvoir gérer eux-mêmes, d'autres n'ont pas la disponibilité ou la compétence, d'autres encore pensent à l'avenir et s'investissent dans la structure afin de préparer intelligemment les successions futures. Néanmoins, tous sont amoureux de leur forêt et sont conscients de ce que représente leur patrimoine forestier.

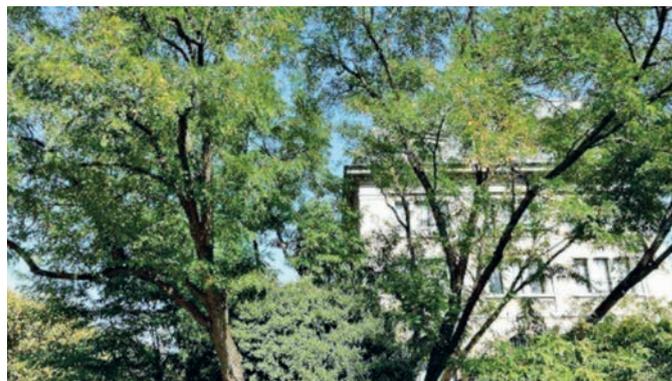
Claude Desrieux  
Président de l'ASLGF du Bas Dauphiné

# Jean Robin, qui êtes-vous ?

Je suis né à Paris en 1550. J'ai été un des tout premiers savants à m'intéresser aux plantes originaires d'Amérique du Nord à une époque où les regards se tournaient plutôt vers les plantes exotiques des mers du Sud. J'ai consacré ma vie à l'étude des plantes et ai publié de nombreux livres.

**En ma qualité d'apothicaire, d'herboriste et de botaniste du roi, j'ai servi plusieurs monarques : Henri III, Henri IV et Louis XIII. C'est grâce à John Tradescant l'Ancien, naturaliste anglais réputé et surtout grand voyageur que je suis connu. Quand celui-ci revient de la région des Appalaches, une chaîne de montagnes située à l'est de l'Amérique du Nord, il a dans ses poches des graines d'un arbre totalement inconnu en Europe. Il m'a alors offert de ces graines d' « Acacia » que je me suis empressé de semer.**

Si mes souvenirs sont bons, j'ai semé des graines en 1601 ou 1602 dans mon jardin parisien situé sur l'île de la Cité (à l'emplacement de l'actuelle place Dauphine) et dans le « jardin des herbes » de la faculté de médecine, jardin dont j'étais le directeur. Le jardin a fermé en 1617 mais **un de mes sujets a grandi et est toujours là en 2025** (dans l'actuel square René Viviani, en face de Notre Dame de Paris et à côté de l'église Saint Julien le Pauvre). Il est aujourd'hui considéré comme le plus vieil arbre de Paris ! Le square dans lequel il s'est retrouvé accueille de nombreux passants. S'il pouvait parler, il en aurait des histoires à raconter. Agé de plus de 420 ans, des étais en ciment soutiennent depuis quelques années son tronc qui penche dangereusement. Aujourd'hui ce doyen des arbres de la capitale mesure 15 m de haut et son tronc a une circonférence de 3,85 m. En 2010, un banc circulaire a été installé autour de lui (avis aux forestiers : banc en chêne et mar-



Robinier du Jardin des Plantes, Paris.

© DR

gelle en tressage de châtaignier selon une méthode qui date du Moyen Age). Ses racines sont encore vigoureuses ; en effet des drageons apparaissent à chaque printemps.

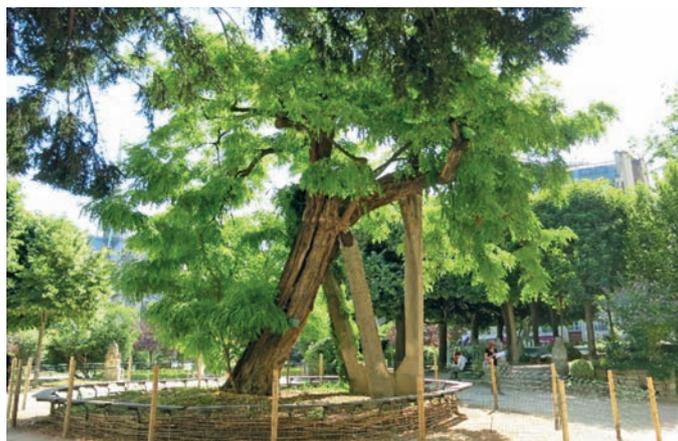
**Mon fils, Vespasien Robin** a continué mon œuvre. Il avait la même passion que moi pour la collection et l'inventaire. Il a beaucoup voyagé, en Grande Bretagne, Flandre, Allemagne, Italie, Espagne et jusque sur les côtes d'Afrique occidentale. Il fut le bras droit de Guy de La Brosse fondateur du « Jardin du Roi » (devenu « Jardin royal des Plantes Médicinales », l'actuel « Jardin des Plantes » de Paris). C'est là qu'il transplanta en 1636 un rejet issu d'un de mes spécimens d'acacia. Sa partie aérienne a disparu depuis longtemps, mais ses racines ont émis les rejets qui forment le bosquet actuel. C'est donc le même individu depuis des siècles !

Mon nom est passé à la postérité grâce au naturaliste suédois Carl von Linné qui a corrigé l'erreur faite par les nomenclateurs précédents. Les « Acacias » issus de mes semis, drageons et rejets, dont je vous ai raconté l'histoire ont été rebaptisés en 1753 « Robinier faux-acacia ». « Robinier » en hommage à mon nom et celui de mon fils, et « faux-acacia » rappelant la première classification, erronée, dans le genre Acacia.

Pourtant, plus de deux siècles plus tard, les habitudes ont la vie dure puisqu'on utilise encore le plus souvent le terme Acacia pour désigner... le Robinier faux-acacia.

**Jean-Marc Levrold, CNPF**

Sources : franceinter - paris.fr - anecdotrip.com - apistory.fr - acacia-robinier.be - persee.fr - lieuxsacres.canalblog.com - le-quotidiendupharmacien.fr - Museum national d'histoire naturelle



Robinier du Square Viviani, Paris.

© DR

Journal réalisé par

Avec le concours financier du



**CNPF** Auvergne-  
Rhône-Alpes



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain